

## **Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 05 – 2016 concernant la sortie de la commune de Commugny du Conseil régional**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de:

Eric Chesaux, Longirod

Georges Rochat, Eysins

Roberto Dotta, Chavannes-des-Bois

Gerhard Odermatt, Saint-Cergue

Laurence Bermejo Dubois, Rolle

s'est réunie le mercredi 31 août 2016 dans les locaux du Conseil régional à Nyon. Mme Bermejo Dubois et Monsieur Odermatt étaient excusés pour cette réunion.

La commission remercie M. Gérald Cretegnny, Président du Codir et M. Patrick Freudiger, Secrétaire général du Conseil régional pour leur disponibilité et les compléments d'information fournis.

La commission regrette la décision de la commune de Commugny de quitter l'association régionale malgré le fait qu'il s'agit d'un pas compréhensible suite aux avis négatifs de son autorité législative sur les nouveaux statuts du Conseil régional et le DISREN.

Vu que l'unanimité des communes du Conseil régional est requise pour que les nouveaux statuts soient opérationnels et que la sortie statutaire de Commugny n'est prévue qu'à la fin de 2018, il semble judicieux d'avancer son départ au 31 décembre 2016 afin que les communes membres du Conseil régional puissent bénéficier des avantages apportés par les nouveaux statuts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La commission prend note des diverses modalités financières concernant le départ de la commune de Commugny, notamment le fait que le Conseil régional devra par la suite négocier «une participation de la commune pour les aides accordées, travaux et études réalisés à son avantage et à celui de sa population».

En conclusion, la commission ad hoc est convaincue du bien-fondé de ce préavis et vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n° 05 tel que présenté.

Chavannes-des-Bois le 7 septembre 2016

Pour la commission ad hoc:

Eric Chesaux

Georges Rochat

Roberto Dotta